



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INTERDÉPARTEMENTALE

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE (Symcées) PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'AUTHIE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du13 JAN. 2026....., il est procédé **du lundi 9 février 2026 au jeudi 12 mars 2026 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative au projet de schéma et de gestion des eaux (SAGE) de l'Authie.

Pendant cette période, le dossier d'enquête peut être consulté par le public :

- sur support papier, dans les mairies d'ARGOULES (80), AUTHIE (80), AUXI LE CHATEAU (62), BERCK (62), BERNAVILLE (80), CAMPAGNE LES HESDIN (62), DOULLENS (80), FORT MAHON (80), HEBUTERNE (62), LABROYE (62) et PAS EN ARTOIS (62) aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur le site internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Les-SAGE-Schema-d-Amenagement-et-de-Gestion-des-Eaux/SAGE-AUTHIE>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures) ;

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, à la commission d'enquête en mairie d'AUXI LE CHATEAU (62390), siège de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 5 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du courriel. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Les-SAGE-Schema-d-Amenagement-et-de-Gestion-des-Eaux/SAGE-AUTHIE>) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

M. Yves DEBOEVRE, commandant de police à la retraite, est désigné président de la commission d'enquête pour mener l'enquête susvisée. Il sera accompagné par deux membres titulaires : M. Erich LECLERCQ, commandant de gendarmerie à la retraite et Mme Dolorès RACINE, contrôleur principale à la trésorerie EPSMS – EHPAD Somme.

En cas d'empêchement du président, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par le premier des membres titulaires.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Claude DESMARQUEST, responsable du service de l'équipement des communes et du développement agricole au sein de la direction de l'aménagement et de l'environnement du conseil général de la Somme à la retraite.

La commission d'enquête se tient à la disposition du public :

- à la mairie de AUXI LE CHATEAU

(siège de l'enquête) :

- le lundi 9 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 12 mars 2026 de 15h00 à 18h00 ;

- à la mairie de LABROYE :

- le lundi 9 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;

- à la mairie de HEBUTERNE :

- le vendredi 13 février 2026 de 14h00 à 17h00 ;

- à la mairie de DOULLENS :

le jeudi 19 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;

- à la mairie de BERNAVILLE :

• le samedi 21 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;

- à la mairie de BERCK SUR MER :

le samedi 21 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;

- à la mairie de FORT-MAHON :

• le samedi 28 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;

- à la mairie de PAS EN ARTOIS :

le samedi 28 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;

- à la mairie de AUTHIE :

• le mercredi 4 mars 2026 de 16h00 à 19h00 ;

- à la mairie de CAMPAGNE LES HESDIN :

• le mardi 10 mars 2026 de 9h00 à 12h00 ;

- à la mairie de ARGOULES :

• le jeudi 12 mars 2026 de 15h00 à 18h00 ;

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans les mairies d'ARGOULES (80), AUTHIE (80), AUXI LE CHATEAU (62), BERCK (62), BERNAVILLE (80), CAMPAGNE LES HESDIN (62), DOULLENS (80), FORT MAHON (80), HEBUTERNE (62), LABROYE (62) et PAS EN ARTOIS (62), ainsi qu'à la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9) ;
- sur les sites internet des services de l'État dans la Somme et le Pas-de-Calais (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Les-SAGE-Schema-d-Amenagement-et-de-Gestion-des-Eaux/SAGE-AUTHIE> et <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Eau/SAGE-de-l-Authie>)

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

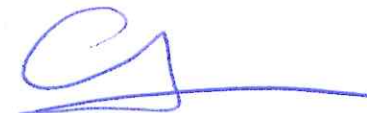
Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du syndicat mixte Canche et Authie (Symcéa), représenté par son président, aux coordonnées suivantes: 34 route d'HESDIN, 62770 AUCHY LES HESDIN.

Le présent avis est consultable sur les sites internet de la préfecture de la Somme et du Pas de Calais, aux adresses suivantes : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Les-SAGE-Schema-d-Amenagement-et-de-Gestion-des-Eaux/SAGE-AUTHIE> et <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Eau/SAGE-de-l-Authie> . Il est également affiché aux portes des mairies concernées.

Les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation au titre de l'article R. 212-42 du code de l'environnement, sont conjointement les préfets de la Somme et du Pas-de-Calais.

Amiens, le 13 JAN. 2026

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service


Gaëtan COUPLET